

LEGISLATURE 2011 – 2016

PROCES-VERBAL no 35

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 11 mai 2016 à 20 h 15
à la Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : M. Alain Grangier

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 34 de la séance du 23 mars 2016
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Election d'un conseiller à la Commission de gestion en remplacement de M. Raphaël Onrubia (PS), démissionnaire
5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 5.1. Postulat de M. Anthony Abbott (PLR) « Au marché, samedi, à La Tour ! »
 - 5.2. Postulat de Mme Christine Hausherr de Maddalena (PLR) « A la place des fleurs et du gazon, plantons fruits et légumes »
6. Préavis
 - 6.1. Préavis municipal N° 6/2016 – Etude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation déposée dans les conseils communaux de la Riviera « Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera »
 - 6.2. Préavis municipal N° 7/2016 – Demande d'un crédit d'étude de Fr. 282'300.-- pour la restauration et la mise en conformité sécurité et incendie du temple St-Théodule
 - 6.3. Préavis municipal – Gestion et comptes 2015 de la commune de La Tour-de-Peilz
 - 6.4. Préavis municipal N° 8/2016 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles
 - 6.5. Préavis municipal N° 9/2016 – Gestion et comptes 2015 du Fonds culturel Riviera
 - 6.6. Préavis municipal N° 10/2016 – Gestion et comptes 2015 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)
 - 6.7. Préavis municipal N° 11/2016 – Demande d'un crédit d'étude de Fr. 107'000.-- pour le réaménagement de la rue d'Entre-deux-Villes RC 780a et l'assainissement des canalisations du secteur aval de l'avenue des Alpes
 - 6.8. Préavis municipal N° 12/2016 – Demande d'un crédit de Fr. 174'400.-- pour l'assainissement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires à la rue de la Ritette
 - 6.9. Préavis municipal N° 13/2016 – Demande d'un crédit de Fr. 604'200.-- pour l'aménagement d'un trottoir et la construction d'un collecteur d'eaux usées à la route de Chailly, secteur du « Petit-Vallon », et la construction de collecteurs EU et EC au chemin du Petit-Vallon et d'un point de collecte pour les déchets urbains
 - 6.10. Préavis municipal N° 14/2016 – Arrêté d'imposition pour la période 2017-2018
 - 6.11. Préavis municipal N° 15/2016 – Demande de crédit de Fr. 825'000.-- pour le remplacement du collecteur d'eaux usées, des équipements d'éclairage public et des équipements de défense incendie ainsi que pour la réfection du trottoir à l'avenue de Jaman entre le chemin de Béranges et l'avenue de la Cressire
 - 6.12. Préavis-rapport municipal N° 16/2016 – Réponse au postulat de Mme Anne-Marie Arnaud (PS) « Fonds culturel Riviera. Demande de modification de la convention du 9 juillet 2003 »
7. Préavis et rapport

- 7.1. Préavis municipal urgent N° 17/2016 – Octroi d'un prêt de Fr. 50'000.-- à la Fondation du Centre œcuménique de Vassin en lieu et place du cautionnement accordé par le Conseil communal lors de sa séance du 28 octobre 2015
8. Rapports
- 8.1. Rapports (majorité et minorité) de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2016 – Demande d'un crédit de Fr. 315'000.-- pour l'aménagement d'un trottoir à la route de Blonay sur le tronçon prévu entre le chemin du Crotton et le carrefour du chemin des Boulingrins au lieu-dit En Villard
9. Communications municipales
10. Propositions individuelles et divers

Appel

67 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : François Bercher – Esther Blake-Gerber – Didier Carron – Ghislaine Durand – José Espinosa – Brigitte Fahrni Chiusano – Pierre Fontana – Luigi Gambardella – Nicolas Mattenberger – Jean Nervi – Pierre-André Oberson – Jean-Yves Schmidhauser – Rita Schyrr-Borin

Absent(e)s : François Junod – Massoud Lavassani – Sophie Lorimier – Didier Stauber

M. le Président ouvre la 6^{ème} séance de l'année 2015-2016, 35^{ème} séance de la législature, en saluant toutes les personnes présentes, la presse et le public – composé à majorité de futures conseillères et conseillers communaux, qu'il remercie de s'être déplacé pour suivre nos débats.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il y a lieu d'ajouter un point 5.3 – annonce, par M. F. Laluc, du titre d'une motion qu'il développera lors de la prochaine séance.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est considéré comme adopté, tel que complété.

2. Adoption du procès-verbal N° 34 de la séance du 23 mars 2016

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal N° 34 de la séance du 23 mars 2016 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention)**, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

- Nous avons appris le décès, le 31 mars dernier, de Mme Irène Estoppey-Hahnemann, grand-maman de notre collègue M. D. Langelaan. Nous lui adressons, ainsi qu'à sa famille, l'expression de notre vive sympathie. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence
- Copie des lettres adressées à la Préfecture par MM. R. Onrubia et L. Gambardella annonçant que, pour des raisons de santé, ils renoncent à leur élection du 28 février au Conseil communal. Nos vœux les accompagnent pour un prompt et total rétablissement
- Lettre du 26 avril 2016 de Mme J. De Quattro qui s'excuse de son absence à la traditionnelle agape des anciens présidents du Conseil communal du jeudi 26 mai
- Lettre du Service des communes et du logement qui nous fait part de ses sincères remerciements pour l'engagement des bureaux électoraux et des greffes municipaux à l'occasion des élections fédérales, communales et de la votation concernant la RIE III
- Copie de la lettre adressée à la Préfecture par M. R. Sendra annonçant que, pour des motifs personnels, il renonce à son élection du 28 février au Conseil communal. A noter que, suite à ce désistement, le parti socialiste n'a plus de viennent-ensuite
- Le Conseil communal a été représenté lors des manifestations suivantes :
 - Apéritif dinatoire du CS La Tour à l'occasion de la reprise du championnat le dimanche 3 avril
 - Assemblée générale de la Ludothèque le jeudi 14 avril
 - Fête du Papegay 2016 de la Société des Mousquetaires le samedi 30 avril à la Maison Hugonin

- Inauguration du nouveau siège administratif de Nestlé Suisse le lundi 2 mai
- Assemblée générale de la SICAT le mardi 3 mai. A noter que le marché de Noël aura lieu le samedi 17 décembre
- La sortie du Conseil communal aura lieu le samedi 21 mai, avec pour but la visite des mines d'asphalte au Val-de-Travers
- La séance des présidents de groupes et partis afin de désigner le tournoi du Bureau et la composition des commissions pour la prochaine législature se tiendra le mardi 24 mai 2016, à 19h00, à la salle 1 de la Maison de commune
- La dernière séance de la législature aura lieu le mercredi 22 juin 2016 à 19h00 à la Maison Hugonin

4. **Election d'un conseiller à la Commission de gestion en remplacement de M. Raphaël Onrubia (PS), démissionnaire**

La candidature de M. F. Laluc est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Fabrice Laluc est élu à la commission de gestion (quatre abstentions).

5. **Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations**

5.1. Postulat de M. Anthony Abbott (PLR) « Au marché, samedi, à La Tour ! »

Le texte de ce postulat est le suivant :

« Le succès du marché de Noël à la Tour, en décembre dernier, n'aura échappé à personne.

Les commerçants occasionnels, interrogés se sont déclarés satisfaits et prêts à considérer une présence régulière.

La tenue du marché le jeudi matin, limite à l'évidence une participation importante de la population en particulier, de la population active professionnellement.

D'autre part la Place des Anciens-Fossés présente des atouts uniques favorisant une bonne fréquentation : accès direct au parking souterrain, proximité des transports publics, circulation agréable pour les piétons et les cyclistes, présence de deux distributeurs majeurs, de pharmacies, de boulangeries, sans oublier notre fromagerie ainsi que nos vigneron et maraîchers voisins qui pourraient se déplacer pour l'occasion !

Par ce postulat, le PLR et le soussigné souhaitent inviter la Municipalité :

- A étudier rapidement la faisabilité, d'offrir à terme, un marché à la Tour, le samedi matin, dans le but d'animer régulièrement, de manière simple, utile et agréable, notre nouvelle place en tenant compte des éléments suivant :
 - o Fréquence du marché, avec une éventuelle progression dans le temps trimestriel, mensuel, hebdomadaire
 - o Consultation des commerçants voisins de la place
 - o Impact financier pour la commune

Je demande que le présent postulat soit renvoyé à une commission pour statuer sur sa prise en considération. »

M. A. Abbott pense qu'un marché à La Tour-de-Peilz le samedi, plutôt que le jeudi, serait une bonne solution pour animer la place des Anciens-Fossés. Au vu du succès tant du marché de Noël que des marchés dans d'autres cités voisines, il propose à la Municipalité d'étudier la possibilité d'avoir un marché avec une fréquence qui peut évoluer dans le temps (trimestrielle, mensuelle, voire hebdomadaire). La situation idéale de la place, à proximité de toutes sortes de commerces, y compris de grandes surfaces, son accessibilité et le parking souterrain situé juste en-dessous plaident en faveur de cette solution. C'est l'ensemble de ces réflexions qui l'ont amené à faire cette proposition, en espérant qu'elle trouve un écho favorable.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins de l'assemblée soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, ce postulat est transmis à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LIBERAL-RADICAL	Christine Hausherr de Maddalena
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Anthony Abbott
	SOCIALISTE	Anne-Marie Arnaud - Nicole Rivet
	UDC	Alice Voellmy
	VERTS	Emmanuelle Wyss
	PDC+ Indépendants	Naima Hayoz

5.2. Postulat de Mme Christine Hausherr de Maddalena (PLR) « A la place des fleurs et du gazon, plantons fruits et légumes »

Le texte de ce postulat est le suivant :

« Au dernier Conseil Communal, nous avons adopté le préavis „Des ruches pour une commune exemplaire“. Pour que les abeilles trouvent de la nourriture, il nous faut une plantation verte et diversifiée, appelée permaculture.

Nous avons de belles surfaces fleuries et gazonnées, ce qui est un régal pour nos yeux. Pourquoi ne pas planter un régal pour notre palais ? Les abeilles nous seront reconnaissantes également.

Me laissant inspirer par le film « Demain », que certains parmi nous avons vu, ou lu des articles divers comme «vivre plus vert» et consulté des sites internet, je m'étais dit que ceci pourrait également être applicable à notre commune.

La Place des Anciens-Fossés ou les bordures de chemin, comme au bord du lac, seraient des endroits idéaux.

Mon postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre sur pied une infrastructure fruits-légumes sur certaines surfaces vertes de notre commune. En même temps pourrait-elle inciter les citoyens et citoyennes de suivre l'exemple ?

J'aimerais que mon postulat soit transmis à une commission. »

Mme Ch. Hausherr de Maddalena estime qu'avec peu d'efforts, mais beaucoup d'effets, nous pourrions laisser un environnement meilleur à nos enfants, petits-enfants, arrières petits-enfants, et ainsi de suite. Nous avons déjà pu admirer des légumes sur les quais de Vevey. Il y a d'autres villes en Suisse, telles que Lausanne ou Bâle, qui plantent également petits fruits et légumes. Bâle impose même la végétalisation des toits plats des maisons, garages et autres locaux. Dans cette même ville elle a vu, il y a environ 10 ans, une voiture dont le toit était couvert de plantes et elle a lu dans un article qu'à Barcelone, un bus public couvert de verdure voit sa température intérieure réduite de 4.5°C alors que lézards, coccinelles, abeilles et autres animaux s'y sont installés. Si l'on fait le trajet La Tour-de-Peilz - Lausanne en train, on peut voir/admirer la façade d'un locatif, végétalisée avec diverses plantes, à Pully. Son but n'est pas d'aller si loin, mais elle aimerait démontrer qu'il y a encore bien du potentiel dans notre commune. De petits jardins pourraient aussi servir à l'éducation (la formation) de nos jeunes à la culture végétale.

M. le Syndic indique que la Municipalité souhaite que ce postulat lui soit renvoyé directement pour étude et rapport. Cela ne veut pas dire qu'il y a une opposition par rapport au postulat précédent déposé par M. A. Abbott, mais la Municipalité souhaite pour celui-ci s'entretenir d'abord avec la commission sur les différentes pistes qu'il s'agit d'envisager pour le marché.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité.

5.3. M. F. Laluc annonce qu'il déposera, lors de la prochaine séance, une motion intitulée « Une Maison de quartier pour développer le lien social, la solidarité et les rencontres intergénérationnelles ».

6. Préavis

- 6.1. Préavis municipal N° 6/2016 – Etude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation déposée dans les conseils communaux de la Riviera « Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission déjà nommée lors de la séance du 23 mars 2016.

- 6.2. Préavis municipal N° 7/2016 – Demande d'un crédit d'étude de Fr. 282'300.-- pour la restauration et la mise en conformité sécurité et incendie du temple St-Théodule

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Gilbert Vernez
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Anna Tobler - José Espinosa
	SOCIALISTE	Marianne Keller
	UDC	Nicolas Fardel
	VERTS	Vera Moser
	PDC+ Indépendants	Willy Bühlmann

- 6.3. Préavis municipal – Gestion et comptes 2015 de la commune de La Tour-de-Peilz

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

- 6.4. Préavis municipal N° 8/2016 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

- 6.5. Préavis municipal N° 9/2016 – Gestion et comptes 2015 du Fonds culturel Riviera

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

- 6.6. Préavis municipal N° 10/2016 – Gestion et comptes 2015 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL).

- 6.7. Préavis municipal N° 11/2016 – Demande d'un crédit d'étude de Fr. 107'000.-- pour le réaménagement de la rue d'Entre-deux-Villes RC 780a et l'assainissement des canalisations du secteur aval de l'avenue des Alpes

Mme A.-M. Arnaud remarque que, sous couvert d'un crédit d'étude de fr. 107'000.—, nous allons mettre en route un projet de réaménagement de la rue d'Entre-deux-Villes pour 3 millions de francs. On nous dit que cette étude sera réalisée en coordination avec les projets de la Ville de Vevey. Or, il n'y a apparemment aucun projet en vue. Pourquoi prendre les devants alors que de gros investissements sont déjà prévus pour environ 80 millions de francs (Collège Courbet, Château, Maison de Commun, Maison Hugonin, Temple) ? Quelle précipitation de la part de la Municipalité qui nous soumet ce soir onze préavis ! Le comble, c'est un préavis pour une augmentation des impôts de 6 points. La folie s'est emparée de la Municipalité, qui a déjà fait des communiqués de presse dans le journal 24heures. Que faire, si ce n'est proposer la possibilité de recourir à quelques emprunts, d'en calculer les intérêts et l'amortissement de la dette. Les intérêts bloqués, cela existe et, par les temps qui courent, c'est le moment d'en profiter.

Mme G. Pasche demande que, lors de la séance, les commissaires puissent avoir accès au schéma directeur d'aménagement de la RC 780a, et plus particulièrement à la partie qui concerne Entre-deux-Villes, parce que ce qui figure dans le préavis est succinct et ne donne pas suffisamment d'informations.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	David Langelaan
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Pierre-André Bugnon - Cédric Urech
	SOCIALISTE	Serge Overney - Sylvie Conod
	VERTS	Jules Kläy
	PDC+ Indépendants	Margareta Brüssow

6.8. Préavis municipal N° 12/2016 – Demande d'un crédit de Fr. 174'400.-- pour l'assainissement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires à la rue de la Ritette

Les points 6.8, 6.9 et 6.11 seront traités par une seule et même commission.

La parole n'étant pas demandée, ces objets sont renvoyés à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC+ Indépendants	Aloïs Raemy
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Eric Petitpierre - Erik Dumusque
	SOCIALISTE	Sandra Glardon - Nicolas Bastard
	UDC	Jean Nervi
	VERTS	Gérald Helbling

6.9. Préavis municipal N° 13/2016 – Demande d'un crédit de Fr. 604'200.-- pour l'aménagement d'un trottoir et la construction d'un collecteur d'eaux usées à la route de Chailly, secteur du « Petit-Vallon », et la construction de collecteurs EU et EC au chemin du Petit-Vallon et d'un point de collecte pour les déchets urbains

Voir point 6.8 ci-dessus.

6.10. Préavis municipal N° 14/2016 – Arrêté d'imposition pour la période 2017-2018

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission des finances.

6.11. Préavis municipal N° 15/2016 – Demande de crédit de Fr. 825'000.-- pour le remplacement du collecteur d'eaux usées, des équipements d'éclairage public et des équipements de défense incendie ainsi que pour la réfection du trottoir à l'avenue de Jaman entre le chemin de Béranges et l'avenue de la Cressire

Voir point 6.8 ci-dessus.

6.12. Préavis-rapport municipal N° 16/2016 – Réponse au postulat de Mme Anne-Marie Arnaud (PS) « Fonds culturel Riviera. Demande de modification de la convention du 9 juillet 2003 »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	VERTS	Geneviève Pasche
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Marianne Adank - Antoinette De Gautard-Rayroud
	SOCIALISTE	Anne-Marie Arnaud - Jacques Vallotton
	UDC	Jean-Sébastien Fornerod
	PDC+ Indépendants	Jean-Wilfrid Fils-Aimé

7. **Préavis et rapport**

7.1. Préavis municipal urgent N° 17/2016 – Octroi d'un prêt de Fr. 50'000.-- à la Fondation du Centre œcuménique de Vassin en lieu et place du cautionnement accordé par le Conseil communal lors de sa séance du 28 octobre 2015

Rapporteur : M. Daniel Meyer

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. F. Glauser a pris connaissance du rapport de la commission des finances, qui propose un taux d'intérêt supérieur à celui prévu par la Municipalité. La raison de cet amendement est d'éviter que l'on ne crée un précédent et que d'autres fondations demandent des prêts à la commune. Pour sa part, vu le but que poursuit le centre œcuménique de Vassin, il aurait plutôt été favorable à un prêt sans intérêt. Mais la commission des finances propose un taux fixé actuellement à 1,75%. Dont acte.

M. D. Meyer indique que la commission propose de fixer le taux de référence hypothécaire publié par l'office fédéral du logement comme taux d'intérêt pour éviter que cet emprunt, ces 20 prochaines années, ne coûte quelque chose à la commune. C'est la raison de cette mise au point proposée par la commission.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. le Président rappelle la teneur de l'amendement proposé par la commission des finances. Pour le vote, il met en opposition l'amendement de la commission et les conclusions du préavis tel que présenté par la Municipalité.

Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une très large majorité (une voix en faveur du préavis initial et huit abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal no 17/2016,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder exceptionnellement à la Fondation du Centre œcuménique de Vassin un prêt de Fr. 50'000.- au taux de référence hypothécaire publié par l'Office fédéral du logement, remboursable sur 20 ans, soit au minimum Fr. 2'500.- par année ;
2. d'annuler le cautionnement de Fr. 55'000.- au maximum (110% du montant du crédit de Fr. 50'000.-) accordé par le Conseil communal lors de sa séance du 28 octobre 2015.

8. Rapports

- 8.1. Rapports (majorité et minorité) de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2016 – Demande d'un crédit de Fr. 315'000.-- pour l'aménagement d'un trottoir à la route de Blonay sur le tronçon prévu entre le chemin du Crotton et le carrefour du chemin des Boulingrins au lieu-dit En Villard

Rapport de majorité lu par M. Willy Bühlmann
Rapport de minorité lu par Mme Alice Voellmy

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Il est rappelé que le rapport de majorité contient un amendement de la commission aux conclusions du préavis.

Pour le vote, le Président met en opposition le rapport de majorité – donc l'amendement de la commission – et le rapport de minorité, qui n'est autre que les conclusions du préavis telles que présentées par la Municipalité.

Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une très large majorité (13 voix en faveur du préavis initial et deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal No 5/2016,

- oui le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver la demande pour l'aménagement d'un trottoir en dur à la route de Blonay sur l'entier du tronçon prévu entre le chemin de Crotton et le carrefour du chemin des Boulingrins au lieu-dit En Villard ;
2. d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 370'000.-- à prélever par le débit du compte No 9141.047.00 « Aménagement d'un trottoir à la route de Blonay sur le tronçon prévu entre le chemin de Crotton et le carrefour du chemin des Boulingrins au lieu-dit En Villard » ;
3. d'amortir cet investissement par le compte No 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 13'219'000.-- ;
4. d'autoriser le cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond de 85 millions accordé par le Conseil lors de sa séance du 7 décembre 2011, plafond utilisé actuellement à hauteur Fr. 23'000'000.--.

9. Communications municipales

M. le Syndic annonce que, début septembre 2015, la Municipalité a été interpellée par un courrier de l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) l'informant de sa recherche de nouveaux lieux d'accueil face au flux grandissant de migrants en provenance d'Erythrée, de Somalie et de Syrie.

L'utilisation des abris de protection civile n'étant pas possible sur le territoire de la Commune, un examen des possibilités de logement dans deux immeubles inoccupés, propriété de la Commune, a été réalisé par le Service des domaines et bâtiments.

Dans sa séance du 28 septembre 2015, la Municipalité est entrée en matière pour la mise à disposition temporaire de l'immeuble situé à la rue des Terreaux 5. En effet, en octobre 2013, la Municipalité avait accepté le principe de démolition du bâtiment après avoir résilié le bail des locataires en raison de sa vétusté et de sa non-conformité avec les exigences OIBT et OPAIR, engendrant un montant minimal des travaux de mise en conformité de plus de 60'000.-- (sans compter la rénovation et l'équipement nécessaire des appartements) pour un revenu locatif de fr. 27'000.- par an. En novembre 2015, la dernière locataire a rejoint un appartement rénové dans un autre immeuble de la commune.

Au 1^{er} avril 2016, un contrat de bail a été signé pour une durée déterminée de 2 ans non renouvelable et uniquement pour l'accueil de familles. Un point de situation sera fait entre les parties pour l'éventuelle conduite d'un nouveau bail six mois avant l'échéance. Le bail est accompagné de conditions strictes telles que la prise en charge par l'EVAM de l'intégralité des travaux de mise en conformité et d'équipement des appartements ainsi que le versement d'un loyer bloc annuel de fr. 20'000.--/an, charges non comprises.

Pour la Municipalité, une telle décision présente les avantages suivants :

- Accueil de familles de migrants dans la commune en un lieu facilitant l'intégration des enfants
- Pas de coût pour la mise en conformité technique de l'immeuble
- Maintien d'un revenu locatif net assuré sur 2 ans permettant de décider sereinement de l'avenir de ce bâtiment, respectivement de la parcelle qu'il occupe

Situé en bordure du quartier des écoles, le bâtiment de la rue des Terreaux 5 comporte deux appartements de 3.5 pièces, un appartement de 2.5 pièces, une chambre avec WC à l'étage et totalise environ 220 m² habitables. Actuellement, les travaux de mise en conformité sont en cours avant l'accueil prochain des familles de réfugiés.

10. Propositions individuelles et divers

M. le Président rappelle les manifestations qui se tiendront prochainement dans la commune :

- A l'occasion de son 150^{ème} anniversaire, concert de l'Union chorale le samedi 28 mai à 20h00 et le dimanche 29 mai à 17h00 à la Salle des Remparts. Apéritif en musique ce samedi 14 mai à 11h00 à la Place des Anciens-Fossés

- Le cirque Starlight se produira dans la commune le samedi 4 juin à 20h00 et le dimanche 5 juin à 14h00
- Un marché en musique, organisé notamment par la SICAT en collaboration avec les services communaux, se déroulera le samedi 11 juin de 8h00 à 17h00
- Concert du chœur LADO jeudi 23 juin à 20h00 à la salle des Remparts, sous la direction de M. David Noir, avec, à cette occasion, Mme Sophie Briquet, directrice de l'école de musique, à la batterie
- Le Trio Lenitas, qui fera l'intermède musical lors de l'installation des autorités communales le mercredi 29 juin à 16h30 au Temple, tiendra son assemblée générale au Domaine de la Doges le vendredi 24 juin. Un concert gratuit sera donné suite à cette assemblée, avec chapeau à la sortie

Mme Ch. Rithener souhaite intervenir au sujet de l'utilisation de pesticides dans notre commune. En automne 2015, Greenpeace a écrit aux communes des cantons de Vaud et de Genève pour leur demander si elles utilisaient des pesticides et de quelle manière. Le questionnaire portait principalement sur l'utilisation de glyphosate, pesticide déclaré probablement cancérigène pour l'homme par le Centre international de recherche sur le cancer en mars 2015. Le glyphosate est l'une des substances actives utilisées dans de nombreux herbicides. Ces pesticides et leurs produits dérivés se retrouvent dans l'air, dans la pluie et même dans le corps humain. L'exposition des humains au glyphosate a été reliée à diverses pathologies (altérations de la reproduction, cancers, troubles neurologiques). Le résultat de l'enquête de Greenpeace pour le canton de Vaud est intéressant. 35 communes déclarent utiliser du glyphosate, 39 communes sont sans pesticides, dont quelques grandes communes comme Lausanne, Renens, Morges, ou d'autres plus petites comme Epalinges ou Olon. La Tour-de-Peilz fait partie des communes qui n'ont pas répondu. En consultant sur internet le document de Greenpeace, on peut lire, pour La Tour-de-Peilz, « utilisation de glyphosate ». Dans le rapport de gestion 2015 de la Municipalité, page 53, il est dit que les fleurs produites au bâtiment horticole de la Faraz le sont dans le respect du développement durable et que la protection contre les parasites est exclusivement faite avec des prédateurs. Mais la dernière ligne stipule qu'en cas de besoin, le produit phytosanitaire utilisé est compatible avec la présence d'auxiliaires. Que cache cette phrase ?

D'autre part, les propriétaires de la commune ont tout récemment reçu une information concernant la flavescence dorée, maladie qui s'attaque à la vigne, avec demande de recensement des pieds de vigne, ceci émanant d'une volonté cantonale. Tous les plants de vigne seront traités « avec un produit autorisé en production biologique ». Elle a cherché à se renseigner au numéro indiqué sur la missive, mais n'a pas pu obtenir le nom de ce produit. Une récente émission de la RTS soulignait les dangers et les dégâts du glyphosate et des néonicotinoïdes, une famille de pesticides reconnue nocive pour les abeilles et les insectes pollinisateurs, et plus généralement pour l'environnement et la santé. En France voisine, l'Assemblée nationale, au vu de l'hécatombe vécue dans les ruchers, a voté en mars dernier l'interdiction des néonicotinoïdes. Suite de l'acceptation du postulat « Des ruches pour une commune exemplaire » et au moment où arrive un postulat visant à voir pousser fruits et légumes à la place des belles surfaces fleuries et engazonnées, elle s'interroge et souhaite connaître plus précisément les méthodes de traitement et les produits utilisés par nos jardiniers communaux.

M. M. Bloch rappelle qu'une commission a été nommée ce soir pour étudier trois préavis relatifs à des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires, pour un montant d'env. 1,6 millions de francs au total. Il demande à la Municipalité, actuelle ou suivante, de communiquer au Conseil un planning prévisionnel des financements futurs en la matière, sachant que seuls 50% du réseau séparatif EU+EC semblent être aujourd'hui réalisés. Il est important que le Conseil connaisse ces engagements financiers qui vont arriver année après année. Si nécessaire, il déposera une interpellation à ce sujet.

D'autre part, il revient sur la remarque de la commission des finances, dans son rapport relatif à l'octroi d'un prêt de Fr. 50'000.-- à la Fondation du Centre œcuménique de Vassin, qui dit que ce préavis n'a rien d'urgent. Ce rapport a été déposé sur les sièges ce soir. Il pense que la Municipalité se doit de prendre en compte le fait que les conseillers doivent recevoir les documents au minimum dans les délais qui sont prévus par le règlement.

Mme G. Pasche rappelle qu'une présentation des résultats de l'étude sur la fusion des communes a eu lieu récemment à la Salle del Castillo à Vevey. A cette occasion, elle a appris que Vevey recevait chaque année un rapport de la Conférence des syndicats. Elle demande que le Conseil communal de La Tour-de-Peilz reçoive lui aussi ce rapport.

M. le Syndic répond qu'il n'y a pas de rapport officiel de la Conférence des syndicats. A Vevey, c'est le syndic qui fait une simple communication orale concernant les travaux de la CSD.

M. D. Meyer indique que la commission des finances participera aux séances des commissions chargées d'étudier les préavis no 7/2016, 11/2016, 12/2016, 13/2016 et 15/2016.

M. A. Raemy revient sur le préavis-rapport 16/2016 et la question du Fonds culturel Riviera. Là où il comprend la démarche de Mme A.-M. Arnaud, c'est concernant le Montreux Comedy Festival. En tenant compte du fait qu'il a changé de nom, cet événement figure depuis plus de 10 ans dans la liste des institutions bénéficiaires. Il devrait donc maintenant pouvoir vivre sans l'aide de tous les citoyens de la Riviera. De plus, il ne s'appelle pas Montreux Riviera Comedy Festival, car il n'implique aucune autre commune que Montreux. Il est donc normal que Montreux le soutienne, mais pas forcément les autres communes. Enfin, on peut lire aujourd'hui dans tous les médias que les sketches ou morceaux de musique courts rapportent gros sur YouTube. Si tout ou partie de cet argent va au Montreux Comedy Festival grâce à des contrats bien négociés avec les artistes, cette manifestation devrait donc même être rentable. Il est peut-être temps aujourd'hui qu'une commune montre aux municipaux en charge de ce dossier qu'ils décident de leurs choix trop à la légère.

Mme A.-M. Arnaud remercie son préopinant pour son intervention. Elle revient pour sa part sur la question qu'elle avait posée, lors de la séance du 9 décembre 2015, au sujet du préavis 19/2015. Elle souhaite obtenir une réponse de la Municipalité concernant sa demande relative au compte 156 nouvellement apparu dans le budget 2016, à savoir la création d'une école de natation. Quelle école a été créée ? Quel est le programme de la piscine pour l'année scolaire 2016/2017 ?

M. le Syndic indique que la réponse figure dans le procès-verbal du Conseil communal. Il n'y a aucune obligation pour la Municipalité de répondre par écrit à une intervention faite par oral dans les divers. En ce qui concerne le Montreux Comedy Festival, il précise que celui-ci ne se déroule pas uniquement à Montreux, puisqu'il y a aussi des événements qui ont lieu à Vevey. L'ensemble des institutions qui font partie du Fonds culturel le sont sur une durée indéterminée, mais cela ne veut pas dire que cela ne s'arrête jamais. La convention actuelle précise que ces décisions sont aujourd'hui uniquement de la compétence du Fonds culturel Riviera, avec accord des différentes municipalités. Toutefois, les remarques qui ont été faites ce soir et qui figurent dans le présent procès-verbal seront répercutées au sein du Fonds culturel Riviera.

M. Ch. Anglada salue la décision prise par la Municipalité de mettre un immeuble de la commune à disposition de familles de personnes réfugiées. La Municipalité pourrait-elle imaginer, par le biais du site internet de la commune, mettre en avant le fait que l'EVAM propose un certain nombre de pistes pour que les citoyens et citoyennes qui le souhaitent puissent aussi venir en aide à des familles ou des personnes individuelles ? Il y a plusieurs propositions sur le site de l'EVAM à cet égard.

M. D. Langelaan souhaite intervenir au sujet de l'utilisation d'acronymes dans les documents qui sont soumis aux conseillers communaux. Ces expressions sont le condensé de noms à rallonge qui peuvent parfois être des phrases entières. Dans certains cas, on donne l'acronyme sans mentionner le nom complet de ce à quoi il correspond. Un acronyme peut avoir différentes significations. Chaque conseiller doit évidemment se renseigner pour savoir de quoi il est question, mais il est du devoir de la personne qui souhaite communiquer quelque chose de faire en sorte d'être comprise par celles et ceux qui lisent le document. Il souhaite donc que, lorsqu'on utilise un acronyme, on fasse référence au nom complet. Merci de veiller à ces détails. *(Cette intervention est saluée par des applaudissements)*

M. O. Wälchli, municipal, indique, suite à l'intervention de Mme A.-M. Arnaud, que la réponse aux questions qu'elle a posées lors de la discussion sur le budget figure dans le procès-verbal no 33, page 423. Concernant l'intervention de Mme Ch. Rithener, il revient sur la question de la flavescence dorée. Le Canton a en effet mandaté les communes pour faire un recensement des plants. C'est bien un produit biologique qui sera utilisé pour ces traitements, à base de pyrèthrine. Les pyrèthrine sont un ensemble de substances dérivées des fleurs de pyrèthre de Dalmatie ou de certains chrysanthèmes. Ces substances ont un impact sur le système nerveux des insectes, qui sont les transporteurs du vecteur de la flavescence dorée. S'il est possible de fabriquer un insecticide à base de pyrèthre, la solution obtenue doit cependant être immédiatement utilisée du fait de sa biodégradabilité rapide une fois qu'elle est exposée à la lumière. La pyrèthrine entre notamment dans la composition des produits traitant la pédiculose (anti-poux).

M. Ch. Rithener remercie la Municipalité de ces premières informations, mais souhaite obtenir encore des réponses au sujet de ses autres questions, notamment concernant l'utilisation du glyphosate.

Mme A.-M. Arnaud admet que la question de la piscine est évoquée dans le procès-verbal no 33. Mais il faut que l'on reconnaisse le fait qu'il y a bien une nouvelle école de natation qui a été créée, avec deux personnes responsables, et que cela va engager un compte au budget – c'est déjà le cas vu le compte 156 – et des responsabilités.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21 h 20.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

A. Grangier

C. Dind